DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY

COMMUNE DE LENONCOURT

Arrêté de circulation portant interdiction de stationner et de circuler Rue du four n°47/2026

Le Maire de la commune de Lenoncourt,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- Vu le Code de la route, notamment les articles R. 411-8 et suivants concernant la réglementation de la circulation et de la signalisation routière ;
- Vu la demande présentée en date du 05/10/2026 par la Société DEMECO demeurant à Velaine-en-Haye sollicitant la fermeture temporaire de la circulation pour permettre le déménagement de la maison de M et Mme PRYBILSKI Pierre-Yves,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et le bon déroulement des opérations,

Article 1 :
À compter du 08/10/2026 à 07h00 et jusqu'au 09/10/2026 à 19h00, la circulation de tous les véhicules (sauf véhicules de secours et d'incendie) est strictement interdite sur la voie suivante : **rue du Four.**

Article 2 :
Le stationnement sera interdit du 08/10/2026 à 07h00 et jusqu'au 09/10/2026 à 19h00 à partir du numéro 21 jusqu'au numéro 95.

Article 3 :
La signalisation réglementaire d'interdiction et de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par le demandeur conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 :
Ampliation sera adressée à :
- La société DEMECO demeurant à Velaine-en-Haye
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie à Dombasle sur Meurthe
- Au représentant du SDIS

Et sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Lenoncourt, le 05/10/2026

Le Maire,
VANNESSON Jean-François

MAIRIE DE LENONCOURT
54110